

Joanna MARTIN

ENTRE REFUS ET ACCUEIL. LA DIFFICILE GOUVERNANCE LOCALE DES POPULATIONS ROMS DANS LES VILLES FRANÇAISES

La visibilité médiatique de la présence des Roms de Roumanie et de Bulgarie et la misère dont ils sont victimes a suscité l'implication des associations citoyennes et des pouvoirs publics français. En quelques années, les bidonvilles s'agrandissaient de jour en jour et de nouveaux campements de Roms s'installaient aux périphéries des villes françaises. L'ouverture des frontières au 1er janvier 2007 a été l'occasion pour les élus nationaux et locaux de se pencher sur la problématique Rom avec la plus grande attention afin de coordonner les actions locales avec la politique européenne de libre circulation et la politique d'immigration française sur le territoire national. Deux mois auparavant, on pouvait considérer la population Rom comme une minorité invisible, mais progressivement elle est devenue un sujet central pour les médias : on évoque des affaires à scandale, filières de prostitution, délinquance, situation irrégulière, l'objet d'expulsions arbitraires à dimension discriminante.

Les récentes migrations bulgares et roumaines prennent leurs sources, dans un premier temps, dans la libéralisation de l'économie puis, dans les conséquences de la crise économique survenue après l'effondrement du bloc de l'Est qui a entraîné au même moment l'augmentation du chômage. Déjà stigmatisée dans leur pays, la population Rom a été d'autant plus touchée. Le projet d'immigration est devenu alors une solution à court ou moyen terme. En France, les Roms commencent à arriver en 1989 pour fuir les difficultés économiques et plus particulièrement à cause des changements géopolitiques survenus dans les pays de l'Est et du fait de nombreuses discriminations

qu'ils subissent chaque jour dans leurs pays d'origine. Ils seraient ainsi en France plus de 10 000 dont 40% d'enfants. Si le droit au séjour dans l'Union Européenne (U.E.), avec obligation de détenir un titre de séjour pour les ressortissants communautaires, a été supprimé depuis 2007, il a été néanmoins maintenu pour des Bulgares et des Roumains, et ce jusqu'en 2012. Des alternatives législatives sont possibles pour régulariser leur séjour : procédure d'amnistie, permis de travail, création d'entreprise, mais leur accès au travail est pour l'instant soumis à une taxe d'embauche pouvant atteindre 1000 euros pour l'employeur.

À partir de 2004, ce qui correspond à l'entrée dans l'U.E. de huit pays d'Europe centrale et orientale, des obstacles sont venus limiter l'accès à la protection sociale des ressortissants communautaires. Parallèlement aux changements législatifs, l'absence d'instructions claires fait que les pratiques sont très variables d'un endroit à l'autre, et souvent discriminatoires selon la nationalité du ressortissant communautaire. Il y a une absence totale de circulaire ministérielle au sujet des droits CMU (couverture maladie universelle), RMI/RSA (revenu de solidarité active), AAH (allocation adulte handicapé), API (allocation parent isolé remplacé par le RSA le 01/07/2009).

Lorsque des personnes ressortissants communautaires n'ont pas accès à un logement, c'est à la mairie du lieu où ils vivent (via le CCAS—centre communal d'action sociale) de leur assurer une domiciliation (nécessaire entre autres à l'inscription des enfants à l'école). Il est difficile d'avoir des chiffres précis. Plusieurs milliers de personnes vivent aujourd'hui dans des bidonvilles, dans des conditions de vie insupportables et inimaginables qui rappellent les siècles passés. Plus précisément, nous savons que, ces derniers mois, en Ile de France, 2 200 habitants des bidonvilles ont été jetés à la rue, en plein hiver, sans aucune proposition de relogement. Des bidonvilles se développent aussi en province, comme à Lyon et à Marseille.

Les actions de l'Union Européenne et de la France en direction de la population Rom

Il n'est pas possible d'aborder la situation des Roms en France et comprendre la complexité des actions conduites sur les terrains municipaux sans tenir compte des cadres politiques et juridiques européens qui les concernent.

L'action de l'UE en faveur des Roms prend essentiellement deux formes. D'une part, l'UE élabore des réglementations (lois ou directives) antiségrégationnistes. D'autre part, elle soutient la mise en place de programmes scolaires adaptés, les actions visant à restaurer la fierté culturelle des Roms à l'encontre de toute forme de discrimination positive émanant des secteurs privé ou public. En ce sens, l'Union Européenne reste fidèle à ses idéaux de protection des minorités, de lutte contre le racisme et l'intolérance, de combat contre l'exclusion sociale. Elle travaille en collaboration étroite avec le Conseil de l'Europe qui a désigné un comité de spécialistes sur les Roms et les Gens du Voyage. Pour agir, celui-ci s'appuie sur les principes inscrits dans la convention sur la protection des minorités. L'entrée de la Roumanie dans l'UE a donc permis de donner un coup de projecteur sur la situation des Roms roumains, aussi bien dans leur pays d'origine que dans les pays de migration.

Le 16 septembre 2008, lors du Premier Sommet Européen sur les Roms, la Commission a annoncé qu'entre 2000 et 2006 l'Union Européenne a consacré environ 275 millions d'euros à des projets qui ciblent spécifiquement la population Rom. Le rôle de cette Commission est de veiller à l'application de la législation européenne en matière de lutte contre les discriminations et de coordonner les politiques nationales en faveur des Roms. Il s'agissait de la plus importante réunion organisée par l'UE sur les Roms où figuraient José Manuel Barroso, président de la Commission européenne et Bernard Kouchner, ministre français des Affaires Etrangères.

Malgré la Déclaration de Copenhague de 1993 qui obligeait tous les Etats membres de l'UE à protéger les minorités nationales, une majorité des Roms vit dans une pauvreté extrême et particulièrement dans les pays de l'Europe de l'Est. Le constat actuel est que les Roms sont exclus des secteurs essentiels de la société tels que l'éducation, l'emploi et le logement.

L'Office français de l'Immigration et de l'Intégration, intervient auprès du public Rom à travers un dispositif d'aide au retour en Roumanie, en prenant en charge les frais de retour au pays et en versant aux familles un léger pécule (300 euros pour un adulte et 100 euros pour un enfant). Par ce dispositif et bien au-delà du bruit médiatique actuel, depuis plusieurs années déjà, les autorités françaises espèrent résoudre le «problème Rom». Ces retours dits «volontaires», puisque ce sont les Roms qui doivent en faire la demande, n'ont toutefois réglé aucune des difficultés liées au nombre d'étrangers et en particuliers de Roms en France. En effet, à peine rentrés en Roumanie, beaucoup de Roms reviennent immédiatement sur le territoire français sans que l'état français ne puisse rien faire, les OQTF délivrées avant leur départ n'étant plus valables puisque les familles ont quitté, ne serait-ce que quelques jours, le sol français. Il s'agit d'une solution qui, à ce jour, n'a pas fait ses preuves, si ce n'est en termes de chiffres d'expulsions : en 2006, les Roms représentaient 25% des expulsés, soit environ 6 000 personnes. Après 3 mois de présence sur le territoire français, les Roms peuvent prétendre à une couverture maladie. Cependant, la HALDE constate que «l'accès aux soins leur est rendu très difficile en raison de la barrière linguistique, de la méconnaissance des dispositifs sociaux et de l'instabilité de leurs conditions de vie, liées notamment aux expulsions diverses dont ils font l'objet». Interpellé par ce constat, M. Alain Joyanet, secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie, a répondu que les «ressortissants roumains et bulgares, qu'ils soient Roms ou non, n'ont pas moins de droits que les autres citoyens de l'Union Européenne», et il a

ajouté que «le cœur du problème n'est pas l'accès aux droits ; il réside dans le non-respect de la liberté de circulation (...) par des réseaux criminels se livrant au trafic d'êtres humains».

Pour lui, il s'agit donc tout particulièrement de lutter contre les réseaux de trafic d'êtres humains. La HALDE ajoute à son tour que « les Roms ne sont pas tous victimes des réseaux».

Les 11 et 12 février 2010, Mr Pierre Lelouche était en voyage en Roumanie, accompagné par des députés de la majorité et de l'opposition ainsi que des représentants de trois autres Ministères (Ministère de la Justice et des Libertés, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire). Cette visite avait pour but d'obtenir du Gouvernement roumain des engagements précis en vue de renforcer notre coopération en matière de lutte contre le trafic d'êtres humains touchant notamment les populations roms de nationalité roumaine présentes sur le territoire français, ainsi que pour soutenir le renforcement des politiques d'intégration de la population rom en Roumanie.

Avec l'appui du Premier Ministre, M. Emil Boc, du Ministre roumain des Affaires étrangères, M. Teodor Baconschi, et du secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Marian Titulescu, M. Lelouche a tenu avec son homologue M. Bogdan Mazuru la première réunion du groupe interministériel franco-roumain sur les questions migratoires. À cette occasion ont été prises les décisions suivantes:

- la nomination par le Gouvernement roumain d'un Secrétaire d'Etat chargé de la réinsertion des Roms. Il sera le «point d'entrée» du gouvernement roumain sur ces questions pour la partie française;
- l'affectation par les autorités roumaines de policiers et de magistrats roumains auprès des Ministères français de la Justice et de l'Intérieur;
- la finalisation et conclusion d'un accord de coopération entre l'Office

français de l'Immigration et de l'intégration (OFII) et l'Agence roumaine pour les Roms ou la structure correspondante que les autorités roumaines identifieront, afin d'assurer notamment la bonne utilisation des aides au retour dispensées par la France et l'effectivité des projets de réinsertion économique;

- la préparation et la conclusion d'accords franco-roumains dans les domaines de l'éducation des enfants roms, des programmes sociaux et sanitaires en direction des familles, de la réalisation de projets à caractère professionnel, de la lutte contre les discriminations ethniques ou sociales;
- l'encouragement à la coopération décentralisée dans ces différents domaines, y compris au travers de projets de jumelage entre communes françaises accueillant des citoyens roumains d'origine rom et communes roumaines dont sont issues ces personnes;
- une coopération franco-roumaine en appui de la préparation d'un programme européen d'insertion des populations roms dans leurs pays d'origine en prévision du «Sommet sur les Roms» qui s'est tenu à Cordoue les 8 et 9 avril 2010.

Action locale et municipale à dimension variable

Le nombre conséquent de Roms arrivés dans une commune ou une agglomération peut conduire les autorités publiques à chercher des modalités variables pour la gestion «du problème». Nous allons le montrer à travers deux exemples.

Le terrain d'Aubervilliers, Rue saint Denis

En 2002, plusieurs familles Roms d'origine roumaine et bulgare sont arrivées sur la commune d'Aubervilliers. En 2005, ils auraient été entre 500 et 600 personnes vivant dans des conditions insalubres voir même dangereuses pour la santé de ces familles et particulièrement du fait de l'insalubrité des sites existants, de l'absence de point d'eau et tout particulièrement de vie précaire des familles qui se trouvent sur les

bidonvilles d'Aubervilliers. La FAP est intervenue la première fois en décembre 2005, sollicitée par l'Association Coup de Main pour installer des toilettes sèches. La ville d'Aubervilliers s'est opposée à déclencher des expulsions à l'encontre des familles qui se sont installées sur un trottoir de la zone industrielle. Des expulsions ont eu lieu lorsque les Roms s'installent sur des terrains privés. Elles sont faites à la demande des propriétaires.

En janvier 2006, un incendie s'est déclaré dans un bidonville. C'est à ce moment que la ville d'Aubervilliers s'est saisie de la problématique des Roms et du fait notamment de l'absence de l'institution étatique. Lors de cet incident, on constate que le cabinet du maire a géré seul cette situation dramatique. La FAP affirme qu'«aucun représentant de l'Etat ne s'est déplacé». Sur les différents bidonvilles d'Aubervilliers, plusieurs associations sont intervenues auprès des familles telles que Médecin du Monde, ATD Quart Monde, Coup de Main, les Petites Sœurs de Jésus ainsi que le collectif d'habitants. Suite à cet incident, la ville d'Aubervilliers s'est saisie de la question des conditions de vie très précaires des familles Roms, de leur dégradation qui n'a cessé de s'amplifier. Elle a souhaité engager une opération d'habitat dans le cadre des subventions du Conseil Régional d'Ile de France destinées à l'éradication des bidonvilles. Il s'agissait d'un projet destiné à la construction d'un lieu d'hébergement provisoire pour 80 personnes au maximum. Ce projet devait s'inscrire dans un projet global d'insertion d'où la sollicitation de la Préfecture de la Seine Saint Denis dès 2006 afin de mettre en place une MOUS intitulé «Accueil et insertion» sur trois ans.

Cependant, avec le changement à la sous-préfecture, de nouvelles conditions ont été posées pour la mise en place de cette MOUS. De ce fait, la MOUS ne pouvait concerner que des personnes en situation régulière ce qui induisait que toutes les personnes visées par le projet ne pouvaient être éligibles. La mairie d'Aubervilliers n'a pas voulu céder afin de maintenir le

projet dans sa globalité. Ce qui explique que la construction du lieu d'hébergement a pris du retard alors que l'ouverture était initialement prévue pour l'été 2006. Il a fallu par conséquent, pour la mise en place de la MOUS, s'interroger sur la question de la «sélection» des familles. Du fait de son expérience et de son expertise sur le bidonville de Surville, l'ALPIL a été sollicité pour établir une grille d'entretien.

Durant trois semaines, les services sociaux et les associations ont ouvert des permanences afin de recevoir les familles et mener les entretiens. Les familles retenues pour bénéficier du dispositif «village d'insertion» ont été celles qui étaient connues par les associations: ATD Quart Monde, MRAP, les Petites Sœurs de Jésus et le collectif d'habitants. En mai 2006, la ville d'Aubervilliers a annoncé aux familles qu'elles étaient retenues pour le projet. Le projet leur avait été expliqué dès le début, lors de réunions publiques. Malheureusement, en juin 2006, certaines familles qui avaient été retenues pour faire partie du dispositif «village d'insertion» ont été victimes d'un incendie sur leur campement et sont parties sur d'autres terrains vagues de la ville d'Aubervilliers, voire, sur des communes avoisinantes.

À l'automne 2006, les travaux n'avaient toujours pas commencé du fait de l'absence de l'accord de la Préfecture de Seine Saint Denis. En parallèle, la ville d'Aubervilliers a décidé d'aménager provisoirement le terrain en attendant l'accord de la Préfecture pour la mise en place de la MOUS et pour la construction du village. Ainsi, la FAP a financé l'achat de caravanes d'occasion et de location de modules pour les espaces collectifs et pour la mission d'accompagnement social confiée à Pact Arim 93. Le but de ce financement était aussi un moyen de faire accepter à la sous-préfecture le projet MOUS tel qu'il était présenté par la ville d'Aubervilliers et par les associations. Ainsi, deux conventions ont été signées : une avec Pact Arim 93 pour l'accompagnement des familles et une convention avec l'association Coup de Main pour l'aménagement provisoire du lieu de vie. La ville

d'Aubervilliers a pris en charge la viabilisation du terrain ainsi que la stabilisation du terrain, le coût de la société de gardiennage présente 24H / 24H ainsi que la gestion assurée par l'ALJ 93. Le 18 décembre 2006, 13 familles arrivées en France depuis 2002 se sont installées sur le terrain d'Aubervilliers qui va devenir le futur terrain du dispositif «village d'insertion»: soit 21 adultes et 14 enfants.

A cette même période, la sous-préfecture a accepté le projet MOUS sans poser de conditions. Par conséquent, la ville d'Aubervilliers a posé un appel d'offre pour la MOUS en janvier 2007 : Pact Arim 93 a été retenu. Le village a pu être livré en juin 2007.

Un travail d'accompagnement des familles a pu démarrer avec la problématique de l'accès aux droits. Les associations ont travaillé auprès des familles sur l'appropriation des lieux avec signature d'un contrat d'occupation, mise en place d'un règlement intérieur, redevance d'un euro par jour par caravane. Les familles ont reçu une attestation de domicile.

En avril 2007, le Pact Arim a travaillé sur la mise à jour des passeports, sur les démarches pour l'obtention de l'autorisation de travailler, sur une dérogation pour raison de santé, des démarches pour l'obtention de la CMU et a mis en place des cours d'alphabétisation sur le terrain destinés aux adultes en attendant les autorisations de travail. Parallèlement, un travail sur la recherche d'emploi et sur l'insertion professionnelle a été mené avec l'association Coup de Main qui a envisagé de monter un chantier d'insertion autour des métiers de la récupération et de la blanchisserie.

L'idée se fait de plus en plus présente et pressante de mettre en place une MOUS dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, d'autant plus qu'il est le moyen d'obtenir des moyens financiers, techniques et sociaux qui sont nécessaires pour répondre aux besoins d'amélioration des conditions de vie des Roms. Au départ, l'Etat n'était pas décidé à signer cette MOUS ce qui empêchait sa mise en place puisque c'est l'Etat qui finance à hauteur de

50% ce type de projet. Cependant, en 2007 il donne son accord pour la mise en place d'une MOUS sur la ville d'Aubervilliers et finance à hauteur de 50% du projet. Nous ne connaissons pas les raisons de ce changement de décision mais nous pouvons émettre deux hypothèses. Première hypothèse : parce que la Roumanie et la Bulgarie sont entrées dans l'Union Européenne le 01/01/2007. Deuxième hypothèse: parce que Mr Olivier Dubaut a fait son entrée en scène sur le plan politique à propos de la question des Roms et a été nommé nouveau sous préfet de Seine Saint Denis en mai 2006.

C'est aussi l'exemple du territoire nantais: une aide à la subsistance est attribuée par le Conseil Général de Loire-Atlantique, dans son plan départemental d'aide sociale, aux familles Roms pour subvenir aux besoins primaires des enfants. Mais suite à de nombreux abus constatés, le Conseil général s'est vu dans l'obligation de mettre en place une permanence gérée par des membres d'une association mandatée par le CG pour identifier, recenser et établir des listes précises des ayants droit à cette aide à la subsistance dont le montant varie entre 250 et 450 euros par famille, selon le nombre d'enfants à charge.

C'est grâce à de telles initiatives communales que les associations peuvent travailler au mieux avec le public Rom. N'étant plus sous l'emprise d'une expulsion, d'une situation d'urgence, les familles sont plus aptes à réfléchir sur leur avenir et de ce fait, à définir un projet de vie qui leur est propre.

Sites temporaires de séjour sur la Ville de Nantes

Les communes de l'agglomération, confrontées à des «installations sauvages» - vocabulaire utilisé par les acteurs publics jusqu'à la fin 2007 et remplacé en 2008 par «sites diffus»; l'évolution sémantique est un marqueur important - depuis le début des années 2000 et plus intensément depuis 2004 (ce qui correspond à la période de préadhésion de la Roumanie à l'Union Européenne), avaient pris comme réflexe de traiter la question sous

l'angle de la sécurité publique. Des expulsions de terrains, où stationnaient illégalement des familles de Roms roumains (dont les associations et les services administratifs savaient l'infortune) étaient pratiquées en fonction des réactions des habitants ou des propriétaires (parfois une commune) et de la disponibilité de la police. En 2005, la ville de Nantes engage un travail avec la société civile locale pour organiser une alternative aux expulsions. Un terrain de la ville est mis à la disposition de 18 familles (environ 80 personnes). Des mobil home sont installés et alimentés en eau courante et électricité. Une association engagée sur le droit au logement devient gestionnaire technique moyennant une subvention versée par le Centre Communal d'Action Sociale. Les familles bénéficient de l'accompagnement social de droit commun (Travailleurs sociaux du Conseil Général - département 44). La ville a, à l'époque, la volonté ferme de limiter strictement cet accueil exceptionnel à ces 18 familles. Aucune politique spécifique d'accompagnement n'est mise en œuvre (on pense alors que la situation est «stable»). Ce site existe dans la même configuration aujourd'hui mais les acteurs sont associés à la mission qui s'est ouverte en 2007 et participent donc au projet soutenu par Nantes Métropole. Durant l'année 2006, de nouvelles arrivées deviennent visibles aux abords du centre ville (activités de mendicité et récupération des déchets) et des stationnements illicites prennent la forme de bidonvilles. La demande légitime d'une «libération de l'emprise d'une propriété foncière occupée sans droits ni titres» (formulation juridique explicite pour énoncer l'exercice du droit de propriété - il est aussi un droit fondamental dans nos sociétés démocratiques) permet d'agir avec une compétence reconnue. Déclarer son incompétence pour apporter une réponse au problème global de fond (accès à l'eau, au logement, au travail...) permet de mettre à jour la discrimination structurelle.

Il est évident que la question du logement «a bien d'autres

ramifications (...) économie, éducation...» qu'il faudrait prendre en compte. Ainsi, la gestion des migrations est une prérogative régaliennne.

Fin 2006, suite aux expulsions répétées (les familles se déplaçant de quelques centaines de mètres), un bidonville va se développer (jusqu'à 350 personnes - 55 familles à la fin de l'été) sur un terrain en friche situé à moins de 3 kilomètres du centre ville (propriété Nantes Métropole). L'association qui gère le site de la ville de Nantes depuis 2005 sera conventionnée (au regard de sa connaissance du public) dès le 15 février 2007 pour réguler le bidonville et limiter sa croissance (un point d'eau potable, 2 douches et 4 toilettes sont posés pour pallier à un minimum d'hygiène - des bennes à ordures sont installées). Parallèlement un bidonville est connu depuis 2002 sur un terrain appartenant au Conseil Général sur lequel vivent environ 50 personnes (10 familles) à la sortie d'une petite commune de l'agglomération. Les Présidents de Nantes Métropole et du Conseil Général décident de mutualiser leurs efforts par accord politique. Début avril 2007 une mission s'ouvre à Nantes Métropole à la Direction du Développement International. L'objectif premier de la mission est de répondre à la question: que faire ? Il fallait rassurer la population voisine du bidonville sur les activités des Roms et l'inactivité des collectivités publiques (Etat compris) pour «régler le problème ». Des feux de déchets électriques et autres pour récupérer les métaux, des cochons égorgés et grillés sur le site, sont des activités étonnantes (sinon «barbares») pour le voisinage.

Le terrain de Saint Denis, le village de Fort de l'Est

La ville de Saint Denis, tout comme la ville d'Aubervilliers, doit faire face depuis de nombreuses années à la présence de bidonvilles de Roms sur son territoire. Le plus gros bidonville est situé rue Campra, au cœur d'une zone de bureaux et à une centaine de mètres du Stade de France. Ce bidonville est passé de 100 personnes à plus de 700 en avril 2007. Cette

augmentation s'explique par les expulsions qui ont eu lieu à la fin de l'année à Bobigny. Le bidonville de Campra était composé de 4 campements. A l'intérieur régnait une tension pesante voire même de la violence. A la mi-mars 2007, un incendie a eu lieu et fait deux morts dans une quasi indifférence générale. L'incendie s'est déclaré un dimanche. Les pompiers ont eu de grosses difficultés à le maîtriser compte tenu du fait qu'il n'y avait pas d'eau. La FAP signale que «la préfecture ne lui a pas transmis son rapport et, de ce fait, les médias n'étaient pas au courant». FAP a été alerté au sujet de cet incident par Coup de Main et le lundi après-midi il a été décidé d'alerter la presse.

Trois semaines après l'incident, les associations se sont retrouvées face à une autre urgence: l'installation sur le même terrain du Cirque du Soleil. Cela a été l'occasion pour les associations d'interpeller la communauté d'agglomération de Plaine Commune et la Ville de Saint Denis. Il a été décidé de ne pas déclencher l'expulsion des lieux pour le Cirque du Soleil mais, au contraire, d'établir des relations de bon voisinage.

Puisque l'installation du Cirque a nécessité de viabiliser et de stabiliser le terrain cela a été l'occasion de faire de même pour les campements avec l'installation de toilettes sèches, 200 tonnes d'ordures ont été ramassées, installation de bennes et d'eau. La ville de Saint Denis et les associations ont impulsé un projet sur le long terme d'accueil et d'insertion des familles. Les travaux devaient débuter en octobre 2007 car le Cirque était censé partir en juillet 2007 mais le 6 avril 2007 les employés du Cirque du Soleil ont été victimes de coups de feu ce qui a remis en cause la relation avec les populations du bidonville.

En mai 2009, le village de Saint Ouen, Rue de Clichy, était sur plan. Il devait être construit derrière le terrain actuel. Aucun signe de travaux n'était visible. Ce sont 25 familles qui attendaient dans des caravanes fournies par la FAP afin qu'elles puissent avoir un semblant de lieu d'hébergement.

Associations locales au centre des jeux d'acteurs autour du problème «Rom»

La présence de familles Roms sur le territoire est diverse. Dans chaque grande ville, des familles Roms se sont installées, pour certaines depuis de nombreuses années et parfois en situation régulière. Elles ne sont pas ou peu repérées et se sont fondues dans la cité.

Le phénomène de l'accueil des Roms est quasi exclusivement urbain, très peu de familles Roms s'installent dans le rural. Sans doute, le besoin d'être ensemble, l'anonymat de la ville, réseaux de travail au noir, plus de facilité à passer inaperçu et des friches pouvant recevoir des abris de fortune. Nous ne pouvons ignorer également que la ville est plus solidaire car plus organisée. Les possibilités d'aides sont plus évidentes (aide alimentaire, vestiaire...), le soutien citoyen est plus structuré, enfin les possibilités de faire la manche ne sont pas comparables.

Si la présence de familles Roms est réelle dans toutes les grandes villes de France, elle répond à des codes où chaque ville est la destination d'une communauté Roms villageoise. Sur l'ensemble du territoire, le point commun pour ces migrants est malheureusement l'abandon de ces familles par les différents dispositifs : le service social de secteur parce que d'une façon naturelle les Roms ne sont pas demandeurs ; parce que le statut de touriste lors de leur arrivée se transforme en statut irrégulier les exclut de l'action sociale; les dispositifs d'aide et de subsistance pour les mêmes raisons; les dispositifs de logements et d'hébergements parce que la situation irrégulière leur interdit l'accès et que le passage en situation régulière les place dans le droit commun. Dans ces conditions, quelles que soient leur situation et leur statut, les dispositifs habituels sont inopérants auprès des familles Roms, y compris dans les moments difficiles de l'hiver, le 115 ne répond pas à leur demande d'hébergement; y compris dans l'accès aux prestations de droit, prestations familiales par exemple pour les familles en

situations régulières.

Du côté des collectivités: leurs groupements, généralement en responsabilité de la question des gens du voyage dans les grandes agglomérations, considèrent que les familles roms n'entrent pas dans le champ de leurs compétences. La collectivité départementale, en charge de l'action sociale a beaucoup de difficultés à entrer en contact avec les familles Roms, pour les raisons exprimées plus haut, pour des raisons linguistiques et notamment parce qu'il n'existe pas d'interprètes Rom officiels. Par contre, sur le plan de la subsistance, la collectivité départementale remplit ses obligations, au gré des fortunes diverses suivant les départements et inscrit les ressortissants en situation régulière dans des démarches de reconnaissance de soins. Enfin, du côté des collectivités locales, si en milieu rural elles sont peu présentes auprès des familles, parce que peu concernées par le phénomène, celles qui sont sollicitées sont souvent solidaires ou neutres en fonction de la mobilisation locale ; en milieu urbain, où se concentre le phénomène, elles sont le plus souvent dans une attitude défensive, voire hostiles. Il est vrai que le plus souvent, le stationnement est réalisé sur des sites propriétés de la collectivité, sans équipement et donc très rapidement générateur de nuisances avec, pour la collectivité, l'obligation de gérer des conflits de voisinage.

Plusieurs collectivités ont su développer des démarches partenariales visant à apporter des solutions temporaires d'hébergement pour des groupes de personnes ciblées. La cible résulte souvent de conditions particulièrement indignes de stationnement, voire, dangereuses, mais aussi d'une mobilisation de la société civile autour des familles concernées. Dans ces démarches, les collectivités savent mettre en œuvre un ensemble d'intervenants et d'interventions, dans les domaines fondamentaux du social, de l'administratif, de l'éducation et du péri scolaire... les associations mobilisent de nombreux bénévoles dans les domaines fondamentaux de

l'alimentaire, du vestimentaire, du lien social et de l'interprétariat, de l'accompagnement à l'accès à la santé, à la scolarité des enfants, à l'alphabétisation des adultes... L'urgence des problèmes de gestion urbaine incite donc la commune à s'appuyer sur les citoyens à travers diverses associations qu'elle contribue à financer.

La prise en charge de la gestion de l'assainissement et de la sécurité promeut des acteurs dont les discours peuvent aussi correspondre à la fois à une partition «traditionnelle» (aînés-cadets, jeunes-vieux), à une réalité vécue. Les acteurs associatifs ont un rôle important dans l'intégration sociale des Roms en France. Dans le cadre de la problématique Rom, l'intérêt général se retrouve dans les notions de solidarité et de collectivité. On agit certes pour les Roms, mais avec l'idée que les actions menées vont permettre de ramener l'ordre public que bon nombre de citoyens réclament. En ce sens les pouvoirs publics peuvent déléguer leur rôle dans la prise en charge de la population Rom à une personne morale privée telle que les associations par exemple. Reste à savoir si ce rôle de service public a été délibérément choisi par les associations pour venir combler un manque de réponses adaptées d'un Etat qui semble désengagé, ou s'il s'agit d'une délégation, d'une substitution de l'Etat envers les associations.

Les pouvoirs publics définissent les associations comme des interlocuteurs privilégiés mais celles-ci souhaiteraient un réel partenariat avec eux ce qui signifie qu'elles auraient le même poids et par conséquent le même pouvoir décisionnel quant au devenir des bénéficiaires. Cependant nous ne pouvons encore établir une corrélation entre les décisions prises et le pouvoir des associations quant à ces décisions. En effet, de par leur statut, les pouvoirs publics, bien que consultant les autres acteurs, maîtrisent totalement les zones d'incertitudes relatives à notre séquence. Nous pouvons illustrer ce propos par une affirmation tirée de l'entretien: «Les pouvoirs publics ont la main sur le levier pour changer la situation mais pas les

associations».

Nous pouvons constater que, effectivement, certaines demandes des associations ont été prises en compte dans les décisions par le fait que les associations, en action au sein des terrains depuis son origine, ont une connaissance qui les rend légitimes. A travers la presse, les pouvoirs publics invitent les associations, qu'ils considèrent comme des intervenants à part entière, aux différentes réunions en vue de prendre les décisions. Mais les propositions, comme celle de monter des chalets Emmaüs, ne sont pas toutes prises en considérations.

La rédaction de la MOUS est le résultat de multiples entrevues entre les deux acteurs qui ont abouti à un consensus: la prise en charge des squatteurs jusqu'alors absente a été mise en place pour faire face à la situation d'urgence. Nous avons constaté que les associations qui ont un partenariat informel, ne laissent pas apparaître de stratégie commune pour faire valoir leurs revendications qui sont pourtant les mêmes. Les associations, qui disposent d'un large réseau, dont Sud Ouest fait partie, ne définissent pas leurs actions de «lobbying» mais plutôt comme une interpellation répétée des médias.

Cette stratégie a pour objectif de faire entendre leurs revendications et d'obliger indirectement les pouvoirs publics à assumer leurs déclarations publiques. Celles-ci représentent une base sur laquelle peuvent s'appuyer les associations pour faire évoluer la situation et les projets.

Nous pouvons donc assurer que les associations adoptent une stratégie de lobbying leur permettant de prendre part aux décisions de politiques publiques quant à la prise en charge des bénéficiaires. En effet selon UFUT 44, Médecins du Monde, ALJ 93, cette stratégie n'est pas utilisée à des fins personnelles, mais en faveur des habitants des terrains. Ces associations se font, à tort ou à raison, leurs portes paroles.

Conclusion

La méconnaissance de la population Rom et les politiques sécuritaires actuelles conduisent les décideurs à prendre des mesures qui, au final, n'ont été bénéfiques pour personne. Finalement, notre analyse conduit un constat difficile: des textes et des initiatives ont bien été mis en place, de plus en plus nombreux même, et ce jusqu'au niveau européen ; mais sans qu'il y ait de grandes avancées concrètes ni de réels progrès dans l'aide à l'intégration de la population Rom sur le sol européen. Même l'entrée dans l'Europe de la Roumanie n'a pu susciter qu'un effort temporaire de la part de l'ensemble des acteurs; un effort qui, du même coup, est resté insuffisant.

Il faudra attendre l'implication d'associations pour voir enfin évoluer les choses au niveau individuel et local, et remédier aux dysfonctionnements concernant la prise en charge de l'accueil et de l'intégration des Roms sur le territoire français. Les initiatives locales viennent souvent du travail des associations de terrain, elles sont portées par trois types de motivations : humanistes, urgentistes et sécuritaires (au sens large). Elles se traduisent par la mise en place d'un véritable maillage social pour une population démunie et incomprise, le réseau associatif permet aux Roms d'être orientés et accompagnés vers les acteurs les plus en mesure de faire évoluer leur situation. Sur le terrain, au plus près des familles, les acteurs associatifs connaissent les réalités du quotidien difficile des Roms et savent comment atténuer au mieux leurs attentes. Que ce soit une association caritative, de santé ou d'accompagnement, toutes ont un rôle de service public : consultations médicales, psychologiques, nourriture, matériel... les associations ouvrent grandes leurs portes à ce public marginalisé en venant pallier l'insuffisance de la prise en charge par les pouvoirs publics. Cela ne signe pas pour autant le désengagement de l'Etat, puisque les associations sont le plus souvent financées par des instances publiques, qu'elles soient nationales ou locales.

On pourrait donc parler plutôt d'une délégation du service public de l'Etat envers le réseau associatif en ce qui concerne la question Rom. Mais les pouvoirs publics restent les principaux décideurs de par leur position de financeurs.

Au final, les actions menées par les associations permettent d'améliorer temporairement et localement la situation des Roms pris en charge, mais sans qu'aucune évolution n'aboutisse au niveau national. Mais laisser les familles dans un contexte de droit privé ne peut faire avancer les choses, aussi les associations doivent-elles trouver dans le public des partenaires prêts à s'investir dans ce combat. L'ampleur médiatique et l'incapacité constante à résoudre la question Rom ont permis l'implication d'acteurs publics locaux. Peu à peu sont nées, à partir d'initiatives associatives, des actions publiques prenant en compte à la fois les actions des institutions publiques et celles d'une pluralité d'acteurs, publics et privés, issus de la société civile comme de la sphère étatique, pour agir conjointement.

Dans un contexte où les quotas d'expulsions augmentent chaque année, où la législation face aux personnes en situation irrégulière se durcit, où la peur d'un «appel d'air» amenant davantage de migrations émerge, nous nous questionnons quant aux réelles décisions que le nouveau préfet entreprendra par la suite pour crédibiliser sa prise de fonction.

En 2012, la Roumanie et la Bulgarie entreront dans l'espace Schengen amenant une liberté de circulation de leurs ressortissants. Liberté de circulation ira-t-elle avec liberté d'installation et égalité de droits ?

BIBLIOGRAPHIE

1. BEAUD P., Les nouvelles frontières de l'espace public, In: Réseaux, 1987, volume 5 N°22, p. 17
2. BERTHAUT J., PariSquat: Des squats politiques, Paris 1995/2000, Ed. Atelier Création Libertaire, 2008

3. BOUILLON F., Des Migrants et des Squats: précarités et résistances aux marges de la ville, In: Revue Européenne des Migrations Internationales, Vol.19 n2, 2003
 4. BOUILLON F., MULLER F., Squats: discriminations et résistances, Ed. Alternatives, 2009
 5. BOUILLON, Le squat, un lieu de résistance, le Monde diplomatique, Octobre 2005
 6. BOUILLON, Les mondes du Squat, Le Monde, Ed PUF, Collection Partage du savoir, 2008
 7. BRESSON M, Sociologie de la précarité, Ed. Armand Colin, Collection Sociologie 128, 2007
 8. CHALINE C., Les politiques de la ville, Ed. PUF, Collection Que sais-je?, 1995.
 9. COUTANT, Politiques du squat, scènes de la vie populaire, Paris, Ed. La Dispute, 2000
 10. FOUURIAT M., Sociologie des organisations, Ed. Pearson, 2007
 11. GUEST M., A.NACU, Roms en Roumanie-quelle intégration?, Méditerranée, N°110, 2008
 12. HABERMAS J., L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Payot, Paris, 1997
 13. MURESAN M., Les Tsiganes de Roumanie, Les Presses de l'Université Laval, Inter Cultures, 2003
 14. R.CHARTIER, Les origines culturelles de la Révolution française, Paris, Seuil, 1990
 15. TOUSSAINT J.Y., ZIMMERMANN M., User, observer, programmer et fabriquer l'espace public, Presses Polytechniques et universitaires romandes
- Articles de la presse:**
16. L'Europe, seul espoir des Roms, interview avec Viktoria Mohacsi Rom Hongroise députée Le Monde », 7 juin 2008.
 17. Le camp Rom devrait être évacué avant la fin de l'été, « Le Parisien » 28 juin 2008.
 18. Débloqués pour le logement des Bulgares, « Le Parisien », 27 août 2008
 19. Saint-Ouen, Vingt cinq familles de Roms ont rejoint le village d'insertion, « Le Parisien » 2 septembre 2008
 20. Un village d'insertion pour les Roms, France-info.com, 2 septembre 2008
 21. Une minorité bénéficie d'une insertion, Le Parisien, 4 septembre 2008
 22. Les Roms relogés d'ici quatre - huit mois, Le Parisien, 13 octobre 2008
 23. Dans l'attente du jugement, associations, acteurs locaux et nationaux soutiennent la demande de table Ronde, Le Monde , 16 juillet 2009
 24. Des villages d'insertion pour accueillir les Roms, Metro France Lille, 5 mars 2009, Mathieu PAGURA
 25. Hongrie: les Roms, une communauté marginalisée, l'Humanité, 25.09.2009
 26. Dossier, Seine-saint-Denis: Living-rom, Echo d'Île de France, 5 octobre 2009
 27. Villages d'insertion, un début de solution ? l'Humanité, 29 décembre 2009
 28. Village d'insertion de Roms au Fort de l'Est, premiers pas vers une nouvelle vie, JSD, N°788 du 6 au 12 mai 2009
 29. Le Journal de Saint-denis, 13 janvier 2009
 30. Bienvenue chez les Roms, Villages d'insertion pour les Roms dans les camps de la honte!, Journal tribune de Genève, 7 janvier 2010

RESUME

Dans ce texte, nous présentons quelques résultats d'une recherche centrée sur les modalités d'accueil des populations Rom et de la gouvernance locale des problématiques (sanitaires, sociales, économiques, politiques, éducatives et humanitaires) quelle pose, réalisée dans les villes de Saint Denis, saint Ouen, Aubervilliers et Nantes. Nous avons placé au centre de nos analyses, les actions des associations locales Pact Arim, ALJ 93, UFUT 44, Acta Roms et Médecins du Monde qui sont présentes sur les terrains étudiés et, à partir de là, nous avons pu analyser les jeux d'acteurs locaux. Notre réflexion s'articule autour d'une hypothèse selon laquelle la visibilité médiatique, les représentations sociales véhiculées dans les médias permettent au public Rom de mettre en place des stratégies et d'être légitimé auprès des associations défendant les conditions humaines, se positionnant de fait en lobbying, face aux décisions des acteurs publics notamment politiques

SUMMARY

The article presents the results of our research focused on integration of Gypsy population and problems concerning this population (economy, education, etc.) in Saint Denis, Saint Ouen, Aubervilliers and Nantes. We have analyzed the activities of local associations such as: Pact Arim, ALJ 93, UFUT 44, Acts Roms and Médecins du Monde that are present on the studied territories. We investigate the role of media in defending social rights of Gypsy population and present some hypotheses about being visible in media and having human and political rights.